



B E T W E E N :

E N T R E :

K.D.

K.D.

APPELLANT
MOVING PARTY

APPELANTE
AUTEURE DE LA MOTION

- and -

-et-

MINISTER OF FAMILIES AND CHILDREN

LE MINISTRE DES FAMILLES ET DES
ENFANTS

RESPONDENT

INTIMÉ

Motion heard by:
The Honourable Justice Green

Motion entendue par :
l'honorable juge Green

Date of hearing:
December 7, 2018

Date de l'audience :
Le 7 décembre 2018

Date of decision:
December 12, 2018

Date de la décision :
le 12 décembre 2018

Counsel at hearing:

Avocats à l'audience :

For the appellant:
Terrence R. Connelly

Pour l'appelante :
Terrence R. Donnelly

For the respondent:
Vicky Smith

Pour l'intimé :
Vicky Smith

DECISION

DÉCISION

The motion for an abridgement of time for service and for a hearing on an abridged time basis is allowed.

La motion visant l'abrégement du délai prescrit pour la signification et pour l'audition de l'appel est accueillie.

The motion for an extension of time to perfect the appeal is allowed. The appeal shall be perfected on or before November 30, 2018.

La motion en prolongation du délai prescrit pour la mise en état de l'appel est accueillie. L'appel devra être mis en état au plus tard le 30 novembre 2018.

The motion for an early hearing of the appeal pursuant to Rule 62.18 is allowed. In consultation with the Chief Justice, the appeal shall be heard on December 20, 2018, at 9:30 am.

La motion visant l'audition devancée de l'appel, présentée en vertu de la règle 62.18, est accueillie. Le juge en chef ayant été consulté, l'appel sera entendu le 20 décembre 2018, à 9 h 30.

The respondent shall file the Respondent's
Submission on or before December 18, 2018.

L'intimé devra déposer son mémoire le
18 décembre 2018 au plus tard.

Each party shall bear its own costs.

Chaque partie assumera ses propres dépens.